

bulletin du militant


  
HEBDO

FGM CFDT

- La Journée d'action du 5 janvier ..... 1
- Sidérurgie : la bataille pour l'emploi ..... 2
- CONTROLS-FRANCE : A nouveau, la répression . 2
- La politique dans l'entreprise ? ..... 3
- Salaires minima des ingénieurs et cadres ..... 4

## LA POLITIQUE PATRONALE EN ACCUSATION PUBLIQUE

Le 5 janvier, à l'occasion de la réunion de la Commission Nationale Paritaire de l'Emploi, les Fédérations C.F.D.T. et C.G.T. de la Métallurgie ont organisé une journée nationale d'action et d'expression pour la défense de l'emploi et des ressources.

Des débrayages dans les entreprises, des manifestations dans certaines localités, l'envoi de délégations aux chambres patronales régionales... ont marqué cette journée qui a constitué UN ACTE D'ACCUSATION PUBLIQUE DE LA POLITIQUE PATRONALE. Les travailleurs de la Métallurgie, avec leurs organisations syndicales les plus représentatives, ont dénoncé l'aggravation sans précédent de la situation économique et sociale dans les entreprises de notre branche industrielle et réclamé l'ouverture immédiate de négociations au plan national.

Cette nouvelle contestation de la politique patronale s'inscrit dans le processus national d'action commune engagé depuis septembre pour contraindre l'U.I.M.M. à satisfaire nos revendications immédiates et à négocier sur la base de la Convention Collective Nationale de la Métallurgie. Cette action doit connaître des prolongements dans chaque entreprise afin de préparer de nouvelles initiatives de plus grande ampleur face à l'intransigeance du patronat à tous les niveaux.

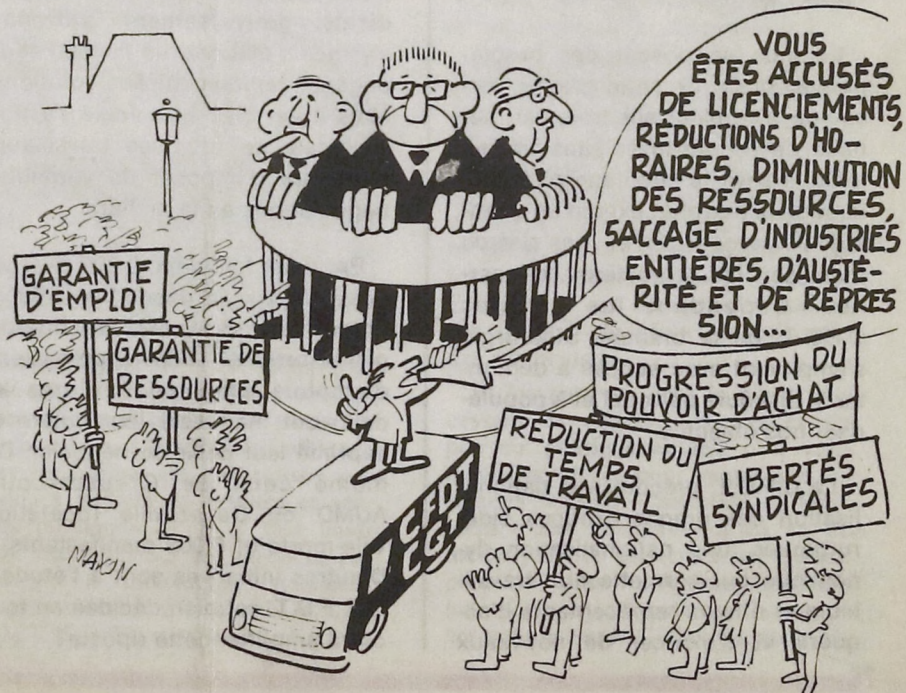
A Paris, s'est donc tenue le même jour la réunion de la Commission Nationale Paritaire de l'Emploi au siège de l'U.I.M.M. De

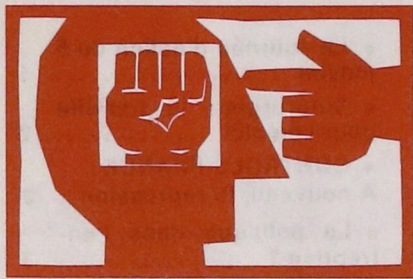
nombreuses délégations d'entreprise sont venues manifester leur soutien aux représentants de la F.G.M.-C.F.D.T. et de la F.T.M.-C.G.T. qui ont d'ailleurs décidé de quitter la salle de réunion devant le refus total des patrons de discuter des véritables problèmes d'emploi. Ces patrons n'avaient, paraît-il pas compétence pour traiter de l'ordre du jour établi conjointement par les deux Fédérations : un comble pour une réunion paritaire !

En fait la délégation patronale ne désirait ni prendre connaissance des griefs énoncés (licenciements et suppressions d'em-

ploi, réductions d'horaire avec diminution des ressources, sacage d'industries entières, restructurations se traduisant en chômage supplémentaire...), ni discuter des propositions syndicales (retour compensé aux 40 h, retraite à 60 ans, 5<sup>e</sup> équipe pour le travail en continu, congés payés supplémentaires, garantie de ressources en cas de chômage...) susceptibles de porter remède à cette situation. L'U.I.M.M. entend appliquer et faire appliquer avec zèle les consignes d'austérité, de répression, de remise en cause des droits acquis... préconisées par le gouvernement, celui-ci

(suite en page 3)





## SIDERURGIE

# face à l'hémorragie d'emplois, la riposte syndicale s'organise...

Pendant que les ténors de la « majorité » sont engagés dans une bataille de chiffres pour savoir exactement combien l'Etat va verser de milliards aux groupes sidérurgiques, sans se préoccuper aucunement des suppressions d'emplois par milliers entraînées par leurs « plans de redressement », pendant ce temps, les organisations syndicales et tout particulièrement la C.F.D.T., organisent la riposte ouvrière.

Lorsque se posent des problèmes d'emploi de cette gravité, lorsqu'un travailleur sur trois est menacé de se retrouver sans travail, lorsque sévit le chômage partiel et lorsque le patronat exerce un chantage permanent, il n'est pas aisé de mobiliser les travailleurs concernés. Cependant les équipes C.F.D.T. de la branche Sidérurgie s'emploient avec succès à démonter le discours patronal et à populariser nos objectifs.

La C.F.D.T. préconise la nationalisation des grands groupes sidérurgiques, une nationalisation dynamique qui permette aux travailleurs et à leurs représentants d'acquiescer et d'exercer de nouveaux

droits et pouvoirs, une nationalisation entraînant la gestion des entreprises dans l'intérêt des salariés, de la population, du pays, une nationalisation enfin qui pose la question du contrôle des investissements pour de nouveaux choix industriels en fonction des besoins collectifs. Tout cela est le contraire de la situation actuelle marquée par l'accumulation des profits de grandes compagnies financières (Suez, Paribas...) qui possèdent la Sidérurgie, qui exploitent les travailleurs et qui bénéficient des fonds publics pour organiser le gâchis actuel.

En recherchant l'unité d'action avec la C.G.T., la C.F.D.T. met tout en œuvre pour dépasser tout attentisme et pour enrayer un certain climat de crainte ou de division (entretenu par les employeurs) afin de passer rapidement à une offensive massive des sidérurgistes face aux projets patronaux et gouvernementaux : une bataille pour la garantie d'emploi mais aussi une bataille pour la satisfaction des autres revendications prioritaires (salaires, conditions de travail, réduction du temps de travail...) liées intimement à l'emploi.

La F.G.M.-C.F.D.T. réclame un large débat national sur ce problème et a écrit au Premier Ministre pour demander la constitution d'une Commission tripartite (Syndicats, gouvernement, patronat) chargée d'élaborer un constat et de dégager rapidement des solutions. Mais il est clair que seule l'action syndicale de tous les travailleurs permettra d'imposer de véritables négociations en la matière.

Par deux fois déjà (5 000 personnes à Metz le 21 décembre, 2 000 à Thionville le 8 janvier) les sidérurgistes lorrains (14 000 suppressions d'emplois annoncées d'ores et déjà) ont manifesté leur colère et exprimé leur désir de négocier. De même ceux de Creusot-Loire AUMD de Decazeville (opération ville-morte et 8 000 manifestants)... D'autres initiatives sont à l'étude... la C.F.D.T. est bien décidée en tout cas à amplifier cette riposte !

## CONTROLS-FRANCE (Bas-Rhin)

# répression syndicale

Décidément chez CONTROLS-FRANCE la direction ne connaît qu'un seul langage : celui de la répression syndicale.

Cette répression continuelle atteint régulièrement des sommets, suivant les accès d'humeur du directeur.

Lors de sa dernière crise du 22 décembre 1976 il a mis à pied le délégué syndical C.F.D.T. pour une période de 8 jours tout en demandant au C.E. l'autorisation de le licencier. Le reproche qui lui est fait est de ne pas avoir « obéi » au directeur alors qu'il était en mission syndicale (le directeur lui demandait de regagner son travail alors que le D.S. s'informait de la grève de JEUDY.)

Dans un même temps la direction essaie de le discréditer auprès des travailleurs en ayant le culot d'affirmer que c'est de sa faute si les travailleurs intérimaires sont licenciés. En effet depuis 9 mois CONTROLS-FRANCE fait appel à des travailleurs intérimaires alors que la législation n'autorise leur emploi que durant 3 mois.

L'inspection du travail saisie par la C.F.D.T. **pour que les intérimaires aient les mêmes avantages que les travailleurs embauchés** par CONTROLS-FRANCE, a découvert le pot aux roses.

Refusant la demande de la section C.F.D.T. **de les embaucher définitivement** la direction préfère les licencier, malgré la charge de travail existante.

Elle oublie tout simplement de dire qu'elle peut très bien embaucher ces travailleurs à titre définitif, mais qu'elle n'a aucune envie de le faire, de peur qu'une fois la menace continue du renvoi éliminée, ils ne revendiquent leurs droits.

Mais il ne faut pas oublier que CONTROLS-FRANCE se trouve à côté de l'entreprise JEUDY à SCHIRMECK (voir B.M. Hebdo n° 41) et il n'est pas vain de penser que la direction a peur de la contagion.

# BREF

## ● FLAMINAIRE (Redon)

Dans cette usine de Briquets, du groupe BIC (Baron BICH), la direction a annoncé son intention de licencier 45 travailleurs. Le groupe a en effet décidé d'axer sa production sur les briquets jetables dont la rentabilité, en terme de profits, est plus importante pour le groupe. La section C.F.D.T. se bat pour la garantie de l'emploi dans cet établissement.

## ● METAUX DU BAS-RHIN (Alsace)

Lors de la journée d'action du 5 janvier, des délégations de 10 entreprises du département ont exposé leurs problèmes d'emploi à la réunion de la Commission paritaire :

— **CIT-ALCATEL** : 135 licenciements + 37 jeunes au service militaire qui ne vont pas être repris + réduction d'horaire à 32 heures.

— **COMESSA** : réduction d'horaire à 36 heures.

— **DELTA (Ostwald)** : 275 salariés en 1974, 98 salariés en 1975. Menace sur l'emploi.

— **FORGES DE STRASBOURG** : STRAFOR - 49 licenciements envisagés - 15 licenciements sont déjà effectifs.

— **SUELL INOX (Schirmeck)** : comme cadeau de Noël : fermeture de l'entreprise, 45 travailleurs sans emploi.

— **REMOFER (Strasbourg)** : Liquidation de l'atelier, 40 licenciements.

— **ANDRE (Hersbach)** : Licenciement collectif déguisé en licenciements individuels (répression) emploi d'intérimaires, travail en sous-traitance.

— **HOERBIGER FRANCE (Geispolsheim)** : Travail à 36 heures depuis 1 an, 20 licenciements effectués.

— **SCHNEIDER (Bischwiller)** : Sur 300 salariés, 150 ont des contrats à durée déterminée, renouvelés souvent plus de 4 fois.

Le 24 décembre 1976 licenciement de 51 personnes sans préavis ni consultation du C.E.

100 licenciements prévus pour Janvier et février 1977.

— **ATELIERS HOLLER (Strasbourg)** : Fermeture de l'entreprise, 56 licenciements alors qu'elle a pour 6 mois de travail dont 70 % à l'exportation.

Ont également été évoqués les problèmes des entreprises **CLARK (Strasbourg)**, 150 licenciements - **DE DIETRICH (Reichshoffen)** (menace de 300 suppressions d'emplois) - **SEMO (Molsheim)**, 25 licenciements.

Une conférence de presse avait été convoquée pour 11 h 45 dans les locaux de la chambre patronale.

FR3 est venue filmer la réunion de la commission paritaire ce qui a déplu aux patrons qui ne s'y attendaient pas, comme a déplu la conférence de presse dans leurs locaux.

(suite de la page 1)

n'ayant d'ailleurs fait que reprendre à son compte les propositions de ce même patronat.

En Province, diverses actions ont eu lieu. Plusieurs débrayages ont été notamment observés à Nantes et St Nazaire (AFO, Chantiers de l'Atlantique, Carnaud, Nantaise de Fonderie...) et plus d'un millier de métallos de cette région ont participé au meeting et à la manifestation organisés devant la Préfecture (où siégeait le Conseil Général) et la chambre patronale de Loire-Atlantique. Au cours de cette action, les manifestants ont stigmatisé l'attitude du patronat et des pouvoirs publics alors que de nombreuses P.M.E. ferment (Nacoma, Gauthier...), que les entreprises plus importantes licencient massivement (Carnaud, PARIS S.A., AFO...), que toute négociation se heurte à « une austérité musclée » (Chantiers de l'Atlantique...).

Dans le Bas-Rhin, des délégations de 10 entreprises touchées

par des problèmes d'emploi, ont imposé leur participation à la réunion de la Commission Paritaire Départementale... Délégations également en Saône-et-Loire avec plusieurs débrayages, dans l'Isère, le Nord...

Cette journée d'action a servi de catalyseur aux problèmes d'emploi et a eu le mérite de poser un acte public d'accusation de la politique patronale. Il s'agit maintenant d'enraciner, plus que jamais, la lutte dans les entreprises pour la garantie de l'emploi et des ressources mais aussi pour la satisfaction des autres revendications.

Partout et sans attendre, toutes nos sections syndicales doivent prendre toutes les initiatives d'action nécessaires pour débloquer la situation dans leur entreprise. Il est tout particulièrement indispensable de populariser et de faire partager nos objectifs d'action afin de mobiliser rapidement le plus grand nombre de métallurgistes dans l'offensive revendicative de ce début d'année 1977.

## L'ENTREPRISE N'EST PAS UN LIEU NEUTRE !

En Octobre 1976, le C.N.P.F. (Patronat Français) écrivait dans l'une de ses revues (Notes et Arguments), destinée aux chefs d'entreprises : « L'entreprise doit être un endroit politiquement neutre consacré au travail et non un forum politique ».

En ce début d'année 1977, c'est au tour de M. Giscard d'Estaing, président de la République, et de M. Beullac, ministre du Travail, de proclamer la même idée en termes identiques. M. Beullac, coutumier de telles déclarations tapageuses, a même menacé de faire réformer le Code du Travail !

Certains ont vu là un sombre régleme de compte entre les « giscardiens » ne disposant d'aucune assise dans les entreprises et le R.P.R. de Chirac qui voudrait faire croire, en cultivant l'illusion, à son implantation dans le milieu ouvrier...

En fait, les déclarations du patronat et du gouvernement semblent dirigées essentiellement contre les partis de gauche (P.C. et P.S.) dont l'influence dans les usines est concrétisée par quelques milliers de cellules et sections politiques. Mais il faut aussi nous interroger sur les menaces pesant sur le mouvement syndical : Jacques Moreau, Membre de la C.E. de la C.F.D.T., a affirmé lors d'une

conférence de Presse « que les déclarations du gouvernement risquaient fort de n'être qu'un prélude à une attaque en règle contre les organisations syndicales représentatives, souvent accusées par le pouvoir et le patronat de « faire de la politique ». Il est pourtant évident que l'action syndicale doit se développer sur tous les terrains de lutte (social, économique, politique, idéologique et culturel) afin de faire triompher les revendications et aspirations de la classe ouvrière.

Non, l'entreprise n'est pas un endroit politiquement neutre. Il suffit, pour s'en persuader de voir de quelle façon le gouvernement actuel et le patronat font collusion pour appliquer leur politique de régression sociale, d'austérité et de répression. Les partis politiques ont toute leur place sur les lieux de travail : toutefois pour la C.F.D.T. il est indispensable de ne pas confondre leur fonction avec celle des syndicats.

Et les patrons, dont la plupart ne cessent de chanter les mérites du pouvoir politique actuel, sont vraiment mal placés pour exiger que les salariés laissent « leur tête et leurs idées » aux vestiaires. Il en va de même pour le gouvernement qui de plus en plus ouvertement, prête main-forte aux directions d'entreprises pour briser les luttes sociales.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## INGÉNIEURS ET CADRES : BARÈME DES SALAIRES MINIMAUX

A la suite de l'échec de la dernière réunion paritaire entre l'U.I.M.M. et les Organisations syndicales de Cadres de la Métallurgie, l'U.I.M.M. a invité ses chambres syndicales à recommander à leurs adhérents d'appliquer une revalorisation de 10,49 p. 100 sur les appointements minimaux résultant du précédent accord du 19 décembre 1975 (revalorisés entre temps, conformément à cet accord, d'environ 4,9 p. 100 au 1<sup>er</sup> juillet 1976).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1977, l'éventail du nouveau barème des appointements mensuels minima (base 40 h) ainsi recommandé s'établira de 2 433 F au coefficient 60 (débutant 21 ans) à 9 732 au coefficient 240 (position III C), soit une valeur du point (au coefficient 100) de 40,55 F (contre 38,50 F au 1<sup>er</sup> juillet et 36,70 F au 1<sup>er</sup> janvier 1976) :

### I — POSITION I

Années de début :	
21 ans .....	2 433 F
22 ans .....	2 757 F
23 ans et au-delà .....	3 082 F

Majoration par année d'expérience acquise au-delà de 23 ans dans les conditions prévues à l'article 3 de l'Accord du 3 novembre 1969 dans la limite de trois périodes d'un an :  
325 F

### II — POSITION II

Position de début .....	4 055 F
Après 3 ans de position II dans l'entreprise .....	4 379 F
Après une nouvelle période de 3 ans .....	4 623 F
Après une nouvelle période de 3 ans .....	4 866 F
Après une nouvelle période de 3 ans .....	5 069 F
Après une nouvelle période de 3 ans .....	5 272 F
Après une nouvelle période de 3 ans .....	5 474 F

### III — POSITION III

Position repère III A .....	5 474 F
Position repère III B .....	7 299 F
Position repère III C .....	9 732 F

## ● LE GUIDE DES IMMIGRÉS

Cette brochure de 224 pages, éditée par la C.F.D.T., se veut un outil pour l'action. Elle est destinée aux Militants de notre organisation, français ou immigrés, et notamment à tous ceux qui sont amenés à agir pour transformer la condition des travailleurs immigrés en France.

Ce guide fournira à chaque section syndicale une source de renseignements précieux susceptibles de l'aider pour la syndicalisation et l'insertion dans l'action des travailleurs originaires de pays étrangers. Il apporte des réponses sérieuses pour faire face à l'arbitraire du patronat et des pouvoirs publics lorsqu'il s'agit de faire respecter les droits de ces travailleurs.

Voici un bref aperçu du sommaire :

- 1) **L'administration des migrants**
- 2) **Le droit de séjour** : L'entrée en France, Les titres de séjour, L'interruption de séjour, Les expulsions et rapatriements...
- 3) **Travail-emploi** : L'accès au travail, Le renouvellement de l'autorisation, Les cas particuliers des saisonniers, intérimaires, étudiants, etc..., Le chômage, Les trafics de main-d'œuvre...
- 4) **Les congés payés** : Les risques du départ
- 5) **Santé, Sécurité Sociale, Retraite** : Le contrôle médical préalable, Le droit à la santé en France, L'aide sociale et médicale, Si la famille est restée au pays (maladie), Les droits des travailleurs qui repartent (maladie), La retraite de ceux qui repartent au pays, La retraite des étrangers en France
- 6) **Les prestations familiales** : Si la famille est en France, Si la famille est restée au pays...
- 7) **Logement**
- 8) **L'introduction des familles**
- 9) **Les enfants de migrants** : Le droit de séjour, L'accès au travail, Les problèmes de nationalité, Le service militaire...
- 10) **Les libertés et leurs limites** : Le droit et ses limites, Les contrôles officiels ou non, La répression du racisme...
- 11) **De tout un peu, de A à Z** : Argent, consulats, état civil, impôts,

mariage, naturalisation, papiers, transports, etc...

### 12) Les immigrés dans la C.F.D.T....

Les commandes du guide, accompagnées de leur montant, sont à faire à Montholon-Services, C.F.D.T., 75439 PARIS CEDEX 09

- 1 exemplaire franco = 16,75 F
- 10 exemplaires franco = 141,70 F
- 50 exemplaires franco = 675,80 F

## ● RELÈVEMENT DU PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le plafond des salaires soumis à cotisation pour la Sécurité Sociale a été relevé de 14,2 % ce qui porte à **3 610 F par mois** (au lieu de 3 160 F).

Le plafond annuel passe de **37 920 F à 43 320 F**.

## sommaire

- La Journée d'action du 5 janvier .....
- Sidérurgie : la bataille pour l'emploi .....
- CONTROLS-FRANCE : A nouveau, la répression ..
- La politique dans l'entreprise ? .....
- Salaires minima des ingénieurs et cadres .....

### SYNDICALISME C.F.D.T.

26, rue de Montholon  
75439 Paris Cedex 09  
CPPAP N° 718 D 73

Directeur de la Publication :  
Pierre HUREAU

Composition et Impression :  
Est-Imprimerie  
30, rue Mazelle 57000 METZ